



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***26062180***TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT**05 MAI 2026**DIVISION MONS
GreffeN° d'entreprise : **0794 442 866**

Nom

(en entier) : **CAR Avenue Logistic Belgique**

(en abrégé) :

Forme légale : **société à responsabilité limitée**Adresse complète du siège : **Rempart du Vieux Cimetière 5, 7060 Soignies****Objet de l'acte : Nomination d'un commissaire - Fin de mandat d'un administrateur -
nomination d'un administrateur**

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 29 janvier 2025

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée décide à l'unanimité de nommer pour une durée de trois ans, en qualité de Commissaire pour les comptes statutaires la société civile sous forme de SRL "BDO Réviseurs d'Entreprises" (agrément n°B00023), qui dispose d'un siège d'exploitation établi à 4651 Battice, rue Waucomont, 51. Conformément à l'article 3:60 du CSA, la SRL BDO Réviseurs d'Entreprises a désigné Catherine GREGOIRE (agrément A02407), Réviseur d'entreprises, en tant que représentant permanent pour exercer le mandat de Commissaire au sein de la société "CAR Avenue Logistic Belgique srl".

Le mandat de commissaire prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2027, arrêtant les comptes au 31/12/2026.

Décision par écrit des actionnaires du 6 mars 2026

Il est rappelé que les fonds propres de la SRL CAR Avenue Logistic Belgique, dont le siège est sis Rempart du Vieux Cimetière 5 à 7060 Soignies, immatriculée à la BCE sous le n°0794.442.866 (la « Société ») sont représentés par 10000 actions détenues par la SA CAR Avenue Belgique, pour 9800 actions, et par M. Franck Blanchet, pour 200 actions (ensemble les « Actionnaires »).

Les Actionnaires prennent à l'unanimité les décisions suivantes :

1. Fin de mandat d'un administrateur – nomination d'un administrateur

Les Actionnaires mettent fin au mandat d'administrateur de la Société exercé par la SA CAR Avenue Belgique, dont le siège est sis Rempart du Vieux Cimetière 5 à 7060 Soignies, inscrite à la BCE sous le n°0448.056.757, dont le représentant permanent est M. Stéphane Bailly (n° de registre national 73.03.12-645.64), avec effet immédiat.

Les Actionnaires nomment en qualité d'administrateur de la Société, pour une durée indéterminée, la SComm Domaine des Concessions, dont le siège est sis Rempart du Vieux Cimetière 5 à 7060 Soignies, inscrite à la BCE sous le n°0748.659.064. Le représentant permanent de la SComm Domaine des Concessions pour l'exercice de ce mandat d'administrateur est M. Stéphane Bailly (n° de registre national 73.03.12-645.64).

Le mandat d'administrateur de la SComm Domaine des Concessions sera rémunéré.

2. Procuration

Les Actionnaires donnent procuration à Me Christian Duvieusart, avocat (le « Mandataire »), avec pouvoir de substitution, afin de procéder à l'ensemble des formalités découlant des décisions visées au point 1 ci-dessus.

Le Mandataire pourra notamment signer les formulaires 1 et 2 destinés à la publication aux annexes du Moniteur belge et à la mise à jour du dossier de la Société auprès du greffe des personnes morales compétent et, en général, faire tout ce qui est utile ou nécessaire.

Christian Duvieusart

Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/05/2026 - Annexes du Moniteur belge